

et si on en fait pas rapport dans un délai de vingt-quatre heures, on ne sait pas quelquefois s'il s'agit ou non d'un accident.

M. BROOKS : Vous ne faites pas allusion aux hôpitaux d'anciens combattants.

Mme HICKEY : Non. J'explique le régime d'hospitalisation de l'Ontario. Je ne voudrais pas que les membres confondent la législation et le régime d'hospitalisation de l'Ontario.

Je désire ensuite remercier tous les anciens membres du Comité de même que les nouveaux membres de nous avoir accordé leur attention. Je dois dire qu'on nous a manifesté une grande collaboration et que je ne crains jamais de me présenter au ministère. J'étais plus craintive lorsque je suis venue pour la première fois; je craignais de parler; non pas que j'en étais incapable, au contraire.

Je me rappelle m'être rendue un jour au bureau de M. Brooks, il y a de cela douze ans, et lui avais dit que je devais téléphoner à la maison. M. Brooks m'a dit : "Servez-vous de mon téléphone." Il arrive par ailleurs qu'on pénètre dans le bureau d'une autre personne pour lui demander de se servir du téléphone et qu'on soit obligé de traverser le couloir pour se rendre au bureau de quelqu'un qu'on connaît depuis plusieurs années. Plus nous venons ici souvent, plus grande est la collaboration que nous obtenons. Je suis persuadée que notre association a fait un magnifique travail de liaison entre les fonctionnaires des villes, des provinces et du ministère des Affaires des anciens combattants. Notre association a fait beaucoup pour les faire travailler de concert vu qu'elle est l'intermédiaire qui met un terme à leurs contestations avec nous et avec vous.

Voilà tout ce que j'ai à dire.

M. BROOKS : Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT : Madame Wainford et membres de la délégation, je vous remercie d'être venues ici et de nous avoir expliqué clairement quelques-uns des points que vous désiriez porter à notre attention. Permettez-moi de dire que tous les membres du Comité sont des anciens combattants et sont bien disposés à l'égard des affaires des anciens combattants. Je puis également ajouter d'après ma propre expérience que les fonctionnaires du ministère font tout leur possible dans le cadre de leurs responsabilités. Je ne pense pas que si vous alliez dans le bureau d'un des membres du Comité il vous refuserait de faire usage de son téléphone.

Mme HICKEY : Maintenant qu'ils nous ont vu la binette ils pourront nous reconnaître et nous adresser la parole dans les couloirs.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, on pourra étudier tout détail relatif aux mémoires lorsque nous étudierons plus tard les postes des prévisions de dépenses.

Nous allons maintenant appeler la délégation suivante; nous avons parmi nous M. Sutherland et M. le doyen Homewood de l'Association de chiropratique du Canada.

Je demanderais à M. Sutherland de présenter son mémoire.

M. DONALD J. SUTHERLAND, D.C. (Secrétaire exécutif de l'Association de chiropratique du Canada) : Merci, messieurs. Je désire vous remercier